



COMMISSION FEMININES

Réunion du 15 Juillet 2025

PV n° 714

Présents : Jacques Issartel, Elodie Diasparra

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Christian Bayle, Laurie Strappazon

Courriers : ENT DRUMETTAZ MOUXY

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pendant la « période verte » :

Jusqu'à 8 jours avant le match (pour le samedi) et 9 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » :

A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines,

Pendant la « période rouge » :

Tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 00H, sauf pour les changements de terrain.

- ***Pour la saison 2025-2026, il n'y aura aucune modification de date et d'horaires dans la PÉRIODE ROUGE.***
- ***RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.***
- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- ***Votre courrier doit être obligatoirement envoyé avec la boîte mail officielle du club et signé, sans quoi, il ne sera pas pris en compte***
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

Cette saison toutes les équipes seront PREENGAGEES sur Footclubs. Les clubs devront confirmer leur choix par un accord ou un refus (case à cocher sur Footclubs). SAUF pour les nouvelles équipes qui seront à pré engager par vos soins

Dates Butoirs de saisie des pré-engagements par catégorie :

Séniors F à 11 D1 : 18 AOÛT 2025

Séniors F à 11 D2 : 25 AOÛT 2025

Séniors F à 8 : 1 SEPTEMBRE 2025

U18 F à 11 : 25 AOÛT 2025

U18 F à 8 : 8 SEPTEMBRE 2025

U15 F D1 : 25 AOÛT 2025

U15 F D2/D3 : 8 SEPTEMBRE 2025

U13 F : 8 SEPTEMBRE 2025

Coupes féminines : 1 SEPTEMBRE

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

COURRIER :

Demande de l'entente DRUMETTAZ MOUXY d'intégrer notre championnat D1. Nos règlements généraux ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

CLAIX accède à la ligue

D 1

BOURGOIN
HAUTE TARENTEISE
ECHIROLLES
GRESIVAUDAN
LA MURETTE
SUD ISERE
PAYS VOIRONNAIS
G U C 2
VIRIEU VALONDRAS
VALLEE DU GUIERS

CHAMPIONNAT U 15

D 1

G U C
CROLLES
BOURGOIN
G A P S
F F N I
ST QUENTIN FALLAVIER
LA MOTTE SERVOLEX
NIVOLAS
VALLEE DE L'HIEU
NIVOLET

COUPE NIKE U 18 A 11

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour la toute nouvelle compétition 2025/2026, **la Coupe Nike Féminine U18**.

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord **avant le 30 août 2025**.

Pour effectuer cet engagement, les clubs doivent **confirmer leur accord** via Footclubs. Tout club n'ayant pas confirmé son accord sera considéré comme non participant à la compétition.

Pour confirmer son accord, voici la procédure à suivre depuis le portail Footclubs :

1. Rendez-vous dans la rubrique « *Epreuves - Championnat et Coupes* », cliquer sur « *Compétitions Officielles* »
2. Changer la saison en haut à droite de votre écran afin de basculer en saison 2025-2026 ;
3. Changer le centre de ressource en choisissant « *0-FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL* » ;
4. Mettre votre accord dans l'étiquette concernant votre Pré-engagement et validez ;
5. Vérifier que le statut « *pré-engagé* » apparaisse ;
6. Le service Compétitions de la LAuRAFoot terminera la procédure en vous engageant en poule LAuRA. Une fois effectuée, **votre statut doit apparaître comme « engagé »**.

Droit d'engagement : 10 Euros

Pour cette première édition, le nombre d'équipes qualifiées par Ligue pour la Compétition Propre sera déterminé à partir du nombre total de licenciées U16F, U17F et U18F libres (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril 2025), conformément à l'article 5.1.5. du Règlement de l'épreuve. Par ailleurs, le nombre de clubs engagés est communiqué à la FFF par chaque Ligue avant le 30 septembre 2025.

Enfin, nous vous informons que la date de la finale régionale est fixée au dimanche 23 novembre 2025 au plus tard.

Jacques Issartel / Président

P : 06 34 87 23 55